



MAIRIE DE MIRAMAS

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 23/12/2022
ID : 013-211300637-20221214-239_2022-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

MIRAMAS

**ARRONDISSEMENT
D'ISTRES**

Séance du 14 décembre 2022

n°239-2022

OBJET :

L'An deux mille vingt-deux et le quatorze décembre à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Attribution d'une subvention
à l'association Anonymal
Accompagnement
concertation dans le cadre du
projet de rénovation urbaine
Maille 1 Mercure
Approbation de la convention
Autorisation donnée à
Monsieur le Maire de signer

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI - Jérémie PARDIES – Gérard GERON – Errol FERRER

VOTE :

POUR :

32 (30 « Pour Miramas » +
2 « Miramas avec vous »)

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,

Jacques BAUDOUX par Laëtitia DEFFOBIS
Christian PEYRO par Monique TRINQUET
Fadéla AOUMMEUR par Maryse RODDE
Régine SONZOGNI par Paulette ARNAUD
Ali BOUZELMAT par Hatab JELASSI
Nadia ALI par Eric MARCHESI

Etaient absents excusés : Madame et Messieurs,

Viviane ROYER
Romain TONUSSI
Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Anonymal - Accompagnement/concertation dans le cadre du projet de rénovation urbaine Maille 1 Mercure – Approbation de la convention - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

Contexte :

Depuis sept ans, l'association Anonymal est présente à Miramas où la médiation vidéo, un outil qui se veut à la fois pacificateur, intégrateur et créateur de lien, est expérimentée.

Après la réhabilitation du quartier de la Maille II, c'est désormais au quartier de la Maille I d'entrer dans sa phase de rénovation urbaine. Plusieurs résidences (la Rousse, le Trident, le Levant, le Mercure, les Lavandins, Adoma et les Caravelles) et équipements publics sont concernés par les opérations de rénovation, démolition ou restructuration dans le cadre de ce projet.

Le Projet :

En concertation avec ses partenaires, notamment la ville de Miramas et l'ANRU, l'association Anonymal propose d'accompagner les différentes phases du projet de rénovation urbaine sur la Maille I Mercure afin de :

- mobiliser les habitants pour une meilleure implication dans les dispositifs de concertation proposés tels que le conseil citoyen ;
- articuler les différents niveaux de participation (élus, association, acteurs locaux, habitants...) en créant de nouveaux maillons dans la chaîne d'information locale ;
- raconter l'histoire d'un quartier en pleine mutation (garder une trace, devoir de mémoire) ;
- accompagner les habitants dans leur nouveau cadre de vie, penser le quartier sur le long terme ;
- mieux appréhender et comprendre le projet de rénovation urbaine ;
- faire des habitants les ambassadeurs de leur quartier.

Il s'agit, par un processus de médiation et de valorisation, d'accompagner le travail de réhabilitation urbaine du point de vue de ceux qui le mènent, afin d'humaniser l'envers du décor et de le mettre en résonance avec le vécu des habitants.

Ce travail se fera en étroite collaboration avec les différents services concernés.

La ville souhaite apporter son soutien financier à l'action précitée, à hauteur de 20 000 €.

Coût total de l'action	Commune de Miramas	Autres financements (fonds propres/ASP- emplois aidés)
25 922 €	20 000 €	5 922 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 23/12/2022



ID : 013-211300637-20221214-239_2022-DE

Il est proposé au Conseil municipal,

- d’approuver la convention entre la commune de Miramas et l’association Anonymal établie dans le cadre du projet de rénovation urbaine Maille 1 Mercure « Accompagnement/concertation » ;
- d’attribuer une subvention de 20 000 Euros, au titre de l’année 2022 à l’association Anonymal ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Commune chapitre et article correspondants ;
- d’autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la délibération et la convention y afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORTEUR ENTENDU

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention entre la commune de Miramas et l’association Anonymal établie dans le cadre du projet de rénovation urbaine Maille 1 Mercure « Accompagnement/concertation », jointe en annexe.
- **ATTRIBUE** une subvention de 20 000 Euros, au titre de l’année 2022 à l’association Anonymal.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune chapitre et article correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette délibération et la convention y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 23/12/2022

Le Maire

Acte signé le 16 décembre 2022

Frédéric VIGOUROUX

Conformément à l’article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s’effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr